



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental à la Jeunesse,  
à l'Engagement et aux Sports**

Affaire suivie par : Mathieu BALTHAZARD RICHE  
Téléphone : 04 48 18 40 04  
Mél : ce.sdjes34.cesa@ac-montpellier.fr

**Montpellier, le 04/02/2026**

**Courrier à l'attention  
des Présidents des associations sportives**

**Objet :** lancement du manifeste départemental d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport dans l'Hérault

Madame , Monsieur

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport s'est imposée, ces dernières années, comme un enjeu majeur de politique publique. Longtemps perçues comme des faits isolés ou relevant exclusivement de la sphère disciplinaire interne aux fédérations, ces violences sont désormais reconnues comme un phénomène systémique, appelant une réponse structurée, coordonnée et lisible de la part des pouvoirs publics.

L'affaire dite « Abitbol » a constitué, à cet égard, un point de bascule majeur. Elle a mis en lumière non seulement la gravité des faits commis, mais aussi les défaillances collectives dans leur détection, leur signalement et leur traitement. Cette affaire a révélé une culture du silence encore présente dans certains milieux sportifs, une confusion persistante des responsabilités, ainsi qu'une difficulté pour les victimes à identifier des interlocuteurs institutionnels clairs, accessibles et légitimes.

Bien que des actions de sensibilisation, de formation, et de recueil de la parole soient mises en place au niveau fédéral, les démarches auprès des services de l'Etat demeurent quantitativement limités.

Cette situation s'explique notamment par une confusion encore largement répandue entre les procédures disciplinaires internes au mouvement sportif et les obligations relevant de l'État.

Une amélioration de la qualité et de la précocité des remontées d'information vers les services de l'État constitue, à cet égard, un levier essentiel pour renforcer la protection des publics et permettre, le cas échéant, l'engagement rapide des suites administratives ou judiciaires appropriées.

Face à une situation rencontrée souvent pour la première fois, un Président peut se sentir seul et démuni.


Dans une démarche dynamique, l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités souhaitent accompagner l'ensemble des associations sportives sur tout le territoire afin de mieux appréhender et anticiper les difficultés face à ce type de problématique.

Pour cela, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Hérault propose un manifeste d'engagement à destination des associations. L'objectif est de créer un réseau de « Référénts Violences ». Ces référents pourront bénéficier de formations, d'accompagnement pour mettre en place des temps de sensibilisations au sein de leur structure et de partager les bonnes pratiques, afin de mettre en place un environnement bienveillant pour les pratiquants.

En signant ce manifeste ci-joint et en nous le retournant, votre association s'engage dans cette démarche opérationnelle afin que tout sportif puisse s'épanouir librement dans son activité sportive.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du Service Départemental à la  
Jeunesse,  
à l'Engagement et aux Sports



Mickaël BRUNO